



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 28/04/2025

Reçu en préfecture le 28/04/2025

Publié le **29 AVR. 2025**

ID : 057-245700695-20250422-D2025_51_SI-AR

DECISION 2025-51

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu le marché n° 2427MNM - Scénographie intérieure et extérieure de la Maison de la Nature et du Tourisme à Hettange-Grande, notifié le 12 juin 2024 concernant le lot n° 4 – Electricité, multimédia, passé avec le groupement AGENCE OPIXIDO/VIDELIO à 75003 PARIS et conclu pour un montant total de 1 160 746,33 € H.T.,

Vu l'avenant n° 1 présenté par le groupement AGENCE OPIXIDO/VIDELIO pour acter l'ajout de prestations supplémentaires et l'augmentation du montant initial du marché,

Vu qu'il s'agit d'une modification de faible montant conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-8 du Code de la Commande publique, le montant de la modification étant inférieur aux seuils européens et à 10 % du montant du marché initial,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un avenant de 0,09 % en plus-value, soit pour un montant de plus 1 049,00 € H.T. est accepté, ce qui porte le montant total du marché après avenant n° 1, à la somme de 1 161 795,33 € H.T., soit 1 394 154,40 € T.T.C..

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 22 avril 2025

Le Président
Michel PAQUET

